

Compte-rendu de la réunion publique du 22 juin 2023 – aménagement de la RD 409

Elus du conseil municipal présents : Anthony VAUTIER, Nicolas GALLOT, Louis TABOGA, Isabelle PAUTREL, Catherine MARION, Pascale CHEMIN, Johnny NANTY, Karen CORTE, Laurence AYRAULT, Stéphanie GILBERT.

Bureau d'étude EVO : Monsieur Vincent MONGELLAZ

Une cinquantaine d'Arbonnaises d'Arbonnais ont répondu à l'invitation.

Un vidéoprojecteur permet à l'assemblée de regarder les plans projetés.

Rappels de monsieur le maire sur la situation de la RD 409 faisant l'objet de plaintes sur la vitesse de circulation par de nombreux Arbonnais depuis des années, les tests d'aménagements réalisés en 2021, leurs conditions de réalisations, les constats et échanges avec les riverains directement impactés.

Le projet présenté a recueilli les avis favorables des autorités, services spécialisés et l'attribution des subventions sollicitées par la mairie ; l'objectif de la soirée est de présenter et discuter sur la base d'un projet viable et financé avec les riverains.

Information sur les travaux menés depuis deux ans avec les différents services de l'état et notamment l'Agence Routière Départementale de Seine-et-Marne (ARD 77) sur ce qu'il était possible de faire comme aménagement sur cet axe routier. Il est indiqué que la politique de sécurité routière menée par la préfecture du département n'est pas favorable à l'implantation de radar ou de radar pédagogique couplé à un feu tricolore par exemple. Si on retrouve ce type d'installation dans des communes proches de notre village c'est qu'elles sont en Essonne (91).

Monsieur MONGELLAZ présente le projet travaillé avec les élus de la commune (commission travaux notamment), l'ARD 77 et la préfecture. Il précise que pour les services en charge de la voirie du département, la RD 409 constitue un axe devant permettre le passage d'un certain flux de circulation et donc de véhicules poids lourds. Il précise que sur la RD 409, 3 500 véhicules (dont 6% de poids lourds) circulent par jour quel que soit le sens de circulation. 70 % de ce flux est concentrée sur 2 heures en début de matinée et 2 heures en fin d'après-midi : lorsque la population se rend à son travail, dépose les enfants à l'école et inversement en fin de journée. Le trafic devant être assuré, certaines caractéristiques de voiries ne peuvent pas être modifiées (largeur de la voie pour les camions par exemple) et certains aménagements refusés par les services départementaux.

L'idée principale est de générer un ralentissement de la circulation par la répétition des aménagements de type chicane sur le tronçon « entrée en venant de Fontainebleau jusqu'à la rue Neuve » et des plateaux sur le tronçon dit du « centre bourg » c'est-à-dire de la Rue Neuve jusqu'au rond-point. Ces aménagements seront accompagnés de signalétique, de passage pour les vélos, d'obstacles latéraux pour empêcher les voitures de contourner ces nouveaux obstacles.

La baisse de vitesse doit générer une baisse du bruit de fond généré par la circulation même si les passages sur les plateaux et les redémarrages des véhicules devant une chicane vont probablement générer du bruit.

Le tronçon situé avant le panneau annonçant l'entrée de notre village (lorsque l'on vient de Fontainebleau) fait l'objet de réflexion au niveau de l'ARD 77 ; il est envisagé de réaliser de la peinture au sol et la plantation de haie de chaque côté de la route comme à l'entrée venant de Barbizon. Il est précisé que cette partie de la route n'est pas du domaine de compétence de la commune mais que les discussions avec les services du département ont permis la projection de ces travaux favorisant la

réduction visuelle de la largeur de la route à cette entrée de village. Ces mesures seront prises en charge par le département et non le budget communal.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont les premiers que la commune réalisent compte-tenu de la préoccupation de cet axe de circulation mais que d'autres devraient suivre pour favoriser le ralentissement de la circulation et donc la sécurité aux autres entrées du village : route des Noyers en venant de Saint Martin, l'entrée via la route de Courances, l'entrée en venant du Bois Rond et la route de Milly.

Synthèse des questions – observations et remarques formulées par la cinquantaine d'habitants ayant assistée à la réunion :

Pourquoi ne pas faire un plateau avant la rue Neuve en venant de Fontainebleau ?

Les services du département n'ont pas validé cette hypothèse sur ce tronçon de la route, la stratégie de ralentissement est la répétition de chicanes et plateaux.

Les plateaux et chicanes vont générer du bruit ?

Il ne faut pas le nier mais plus la vitesse baisse et plus le bruit baisse ; le bilan global devrait être positif.

Quel est la longueur des plateaux – ou va passer l'eau ?

Chaque plateau fera 10 mètres de long, pas plus haut que le trottoir. La réglementation impose des dimensions précises qui seront respectées. Le fil d'eau sera garanti par des aménagements latéraux munis de lourdes grilles.

Combien de temps vont durer les travaux ?

Les travaux pourraient commencer en septembre pour une durée d'un mois ou deux. Ceux des plateaux pourraient se faire la nuit ce qui permettra de gagner beaucoup de temps et moins gêner la circulation diurne.

Des riverains témoignent de l'état des accotements le long de la RD 409, de stationnement sauvage devant les accès des maisons...

La commune regardera ce qui peut être fait pour les accotements, concernant tous les comportements déviant de certains automobilistes il convient d'intégrer que ces travaux sont menés pour réduire la vitesse de circulation. Les chicanes imposent le respect du code de la route et un minimum de civisme entre usagers. Ces travaux n'empêcheront pas les comportements inadaptés d'une minorité ; le concours de la Gendarmerie Nationale sera sollicité à l'issue des travaux.

Est-il possible de travailler sur la sécurisation de la traversée au niveau du carrefour avec la rue Saint Sébastien ?

Cette partie de la voie ne relève pas de la compétence de la mairie mais les échanges avec les services compétents ont permis de déboucher sur la réalisation d'aménagement : travaux sur le revêtement de sol comme ceux que l'on retrouve sur les traversées des chemins de Grandes Randonnées (GR) sur la route ronde. Pour les services du département, une route départementale doit garantir le passage du trafic routier.

Est-ce que les trottoirs au droit des plateaux seront aménagés ?

Les plateaux de 10 mètres de long seront au maximum 2 cm plus bas que les trottoirs et la traversée sur un plan continu sera garantie par l'installation de lourdes grilles entre le plateau et le trottoir. En dessous de ces grilles, l'eau de pluie pourra s'écouler librement mais imposera un entretien régulier.

Pour éviter que des chauffards tentent de contourner les aménagements réalisés et notamment les chicanes, il est prévu la plantation de végétaux faisant obstacles au passage en dehors de la voie de circulation.

Le propriétaire d'un établissement recevant du public et l'exploitante d'un établissement situé non loin manifestent l'inutilité de tels travaux devant ou à proximité de leur propriété. Ils considèrent qu'en plus du bruit, le plateau projeté à proximité ne servira à rien et va limiter les écoulements d'eaux.

Il est rappelé que c'est la répétition des installations qui génère le ralentissement : la succession d'obstacles empêchant le conducteur de reprendre de la vitesse. Il semblait nécessaire de sécuriser les abords de ces établissements fréquentés par la clientèle depuis l'aire de stationnement située à proximité pour l'un ou rentrant sur la parcelle avec leur véhicule pour l'autre.

Le fil d'eau le long du trottoir est maintenu par l'aménagement de lourde grille le long des plateaux.

Avez-vous prévu un budget pour l'entretien de ces installations ?

A ce jour, il n'est pas dimensionné mais ces installations intégreront les frais qu'assume la collectivité pour l'entretien et la réfection régulière de la signalétique au sol, les panneaux...

Est-ce qu'avec ces travaux vous envisagez de remettre l'éclairage sur la RD 409 la nuit ?

Non ce n'est pas envisagé car ces travaux visent à réduire la vitesse de circulation, les aménagements réalisés seront conformes à la réglementation et notamment au code de la route. La commune travaille au renouvellement de la technologie composant l'éclairage public des tronçons les plus énergivores et donc coûteux ; nous sommes attentifs à des nouveaux produits comme l'allumage couplé à des détecteurs de présences aux endroits les plus sensibles.

Est-ce qu'il va être fait quelque chose pour le stationnement des camions et des clients des résidences de tourisme (R B&B) qui occupent toutes les places sur les trottoirs ?

Le stationnement est une préoccupation ; le long de la RD 409 il n'est pas autorisé par défaut. Depuis de nombreuses années, les règles d'urbanismes imposent au moins deux places de stationnement sur chaque parcelle comportant un logement. Autrement-dit, chaque logement doit pouvoir accueillir deux voitures sur sa propriété, les gîtes également.

Nous travaillons avec l'ARD 77 à sécuriser la circulation de la rue Grande et traiterons également le stationnement qui relève du civisme et de relation de bon voisinage.

Monsieur le Maire remercie monsieur MONGELLAZ pour son travail d'accompagnement de la commune sur ce type de dossier qui n'est pas aisé compte tenu des nombreux facteurs à prendre en compte. Les Arbonnaises et Arbonnais présents sont également remerciés des échanges.

Au regard des observations et remarques, les représentants de la commune et le cabinet d'étude vont retourner au contact des services spécialisés pour aborder avec eux la faisabilité des adaptations discutées ce soir.

La réunion s'achève à 20h40.